

# Chauffer la salle ?

Philippe ROBERT

La Constitution sur la Liturgie, *Sacro-sanctum Concilium*, n'emploie qu'une seule fois le mot « sobriété » à propos de la composition du nouveau rite de la profession religieuse (n° 80). Par contre, nous trouvons un synonyme, la « simplicité », au n° 34 lorsque le texte parle de la structure des rites : « Les rites manifesteront une noble simplicité ». Oui, dans son expression, la liturgie procède d'une noble simplicité et celle-ci s'applique aussi aux acteurs la liturgie. En effet, l'action liturgique ne peut atteindre à cette qualité que si ceux qui la mettent en œuvre agissent en conséquence !

## Des dérives

La figure de « l'animateur d'assemblée » telle qu'elle fut mise en place à la suite du Concile, à la fin des années soixante, a assez vite connu des dérives. En effet, certains y ont vu un « chef de musique » comparable à un chef de chorale, d'orchestre ou d'harmonie. L'assemblée devenait pour eux le grand chœur qu'il fallait « diriger » avec une battue qui marquait la mesure. Mais non, l'assemblée n'est pas une chorale. Elle n'a pas la docilité d'un chœur et l'on se rend vite compte qu'une gestique de direction chorale est tout à fait inefficace et donc parfaitement inutile ! Une autre figure d'animateur qui apparut est celle – je n'ose écrire « fut celle », car elle est encore parfois aujourd'hui en application ! – de « l'animateur de variété » ou de « l'animateur boute-en-train » comme on l'a parfois qualifiée. Animer devient proche de « chauffer la salle » et cela provoque alors une gestique agitée tout à fait hors de propos, avec aussi le risque que l'animateur détourne à son profit l'attention de l'assemblée, qui doit être portée sur l'action liturgique elle-même.

## Effacement

Voici un autre synonyme du mot « sobriété » et il s'applique très bien au rôle

que doit jouer l'animateur, ou plutôt le « chantre-animateur », terme plus adéquat pour ce ministère liturgique. La fonction d'animateur est importante, mais elle doit s'exercer avec une justesse adéquate. Elle n'est pas première : seul le Christ est l'animateur principal de toute liturgie !

Le « chantre-animateur » doit quasiment faire oublier qu'il est là. Il n'est pas omniprésent, mais vigilant, prêt à intervenir si nécessaire. Lorsqu'il n'a pas la responsabilité de l'action chantée, il redevient un membre de l'assemblée, un priant avec les autres priants même s'il occupe une place particulière dans le chœur. Sans doute se fondera-t-il mieux encore dans le groupe des ministres au service de l'action liturgique et présents dans le chœur, s'il accepte de revêtir une aube, comme les servants de messe ? Loin d'attirer l'attention à lui, même si, pour un bon résultat sonore, l'assemblée a besoin de porter par moments son attention sur lui, il devra, au contraire, par son attitude, toujours s'effacer et faire en sorte que l'assemblée perçoive bien où se situe l'action principale de la liturgie. Le chantre, lui aussi, doit écouter les lectures, les oraisons, les intercessions... Et il doit le « signifier » par sa posture, par son orientation.

Moins on s'agite, plus on est là, et on marque sa qualité de présence par sa capacité d'écoute et de sensibilité à l'action liturgique, à la voix des autres, au déroulement de la musique.

Dans un ancien numéro de la revue *d'Église qui chante* (n° 81, 1967, p. 15), le Père David Julien terminait son article, *Direction du chant de l'assemblée*, par cette règle d'or plusieurs fois citée par la suite et qui reste toujours d'actualité :

*Quand une phrase suffit, pas de discours,  
Quand un mot suffit, pas de phrase,  
Quand un geste suffit, pas de parole,  
Quand un regard suffit, pas de geste.*



MÜNCHEN - Jakobusklosterkirche